
DÉLIBÉRATION N° 26
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire.

Étaient présents : MM. BARRAIRON Pierre - BENITO Richard - BOMPAR Claude - CANCIAN Ludovic - COMBES Gilles - CROS Arlette - FIORIO Anaïs - GRANDCOLAS Sophie - LANTA Jean-Marc – MAERTENS Yvan - MEUNIER Roger - PELFORT Myriam - PERRICHON Elsa - PETIT Michel - PINOTIE Gérard - TABERNA Françoise - VERNERET Elisabeth.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : MM. MOTTLO Cédric ayant donné pouvoir à PETIT Michel - SEGUIER Florence ayant donné pouvoir à PETIT Michel.

M. Ludovic CANCIAN a été nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Monsieur PETIT et Monsieur COMBES, présentent à l'assemblée le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ils rappellent que le montant des soldes figurant au bilan de l'année 2020 ont bien été reportés.

Ils présentent le détail des dépenses et recettes du budget prévisionnel 2021, chapitre par chapitre et apporte les précisions demandées par l'assemblée.

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses et des recettes :

- de la section de fonctionnement, s'équilibre à 2 404 090.88 Euros
- de la section d'investissement, s'équilibre à 790 933.26 Euros

Avec un total du budget qui s'équilibre à 3 195 024.14 Euros.

Sur ces propositions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte**, à la majorité (18 voix pour et 1 abstention), le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2021.

Pour extrait conforme au registre,
Roquecourbe le 15 avril 2021

Le Maire,
Michel PETIT.

